

Communiqué de presse

L'appel à projets est lancé pour consolider les actions de la politique de la ville



Chaque année la ville de Vauvert et ses partenaires lancent un appel à projets dans le cadre de la programmation du Contrat de ville. Cette dernière permet de mettre en œuvre des projets et actions en faveur des habitants du quartier politique de la ville (QPV) les Costières. La ville fait donc appel aux porteurs de projet qui souhaitent intervenir avec et pour les habitants. L'appel à projets pour 2025 est lancé, les dossiers doivent être déposés avant le 31 décembre 2024 !

Pour rappel, les actions menées tout au long de l'année dans le cadre du contrat de ville s'articulent autour de différents axes : emploi ; émancipation et citoyenneté ; sécurité et prévention de la délinquance, transitions écologique, santé, technologiques ; l'appel à projet précise les orientations prioritaires.

En 2024 la commune de Vauvert a investi 162 000 en soutien de 25 projets associatifs et aux projets menés par ses services dans le cadre de l'appel à projet politique de la ville. Elle a assuré notamment un soutien logistique et technique à l'ensemble des associations depuis la Mission Politique de la ville et le guichet unique de la Maison pour Tous. Les directions de la culture et de l'éducation sont également impliquées dans le développement de projets auprès des habitants.

« Cet appel à projet, c'est le support de la dynamique de lien social dans la ville, des actions très concrètes pour soutenir des projets partagés et des actions qui permettent la rencontre, de mieux se connaître et de mieux connaître la ville » précise Jean Denat, maire de Vauvert.

Réunion de lancement

Jean Denat, Maire de Vauvert et Farouk Moussa, Adjoint au Maire Délégué à la politique de la ville et au renouvellement urbain, entourés des représentants de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, de la Communauté de Commune, étaient présents au lancement de l'appel à projet du contrat de ville Vauvert Petite Camargue ce mardi 1er octobre à 17h30 à la mairie de Vauvert, salle Emile Guigou.

Qui peut proposer un projet ?

L'ensemble des personnes morales (de droit public comme privé) peuvent répondre à cet appel à projets, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de la personne morale.

Quand et comment répondre ?

- Les dossiers doivent être déposés complets avant le 31 décembre 2024 minuit. Les dossiers hors délais ne pourront être instruits.
- Pour l'Etat, les demandes de subvention s'effectuent en ligne sur le portail Dauphin de l'ANCT : <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>

Afin que les demandes de subventions soient prises en compte par les autres partenaires, une impression *.pdf du dossier déposé et du bilan devront être envoyées par mail au chef de projet politique de la ville, polville@vauvert.com accompagnées des pièces justificatives.

- **Pour le Conseil régional d'Occitanie**, les demandes de subvention devront être déposées de manière dématérialisée sur <https://www.laregion.fr/Dispositif-regional-de-soutien-aux-associations-et-EPCI-en-faveur-de-la-Politique-de>
- **Pour le Conseil Départemental du Gard** les demandes de subvention devront être effectuées via le dossier unique de demande de subvention : <https://www.gard.fr/demandes-de-subvention/>
- **Pour les nouveaux projets**, il est nécessaire de rencontrer M. Farouk Moussa, adjoint à la politique de la ville et au renouvellement urbain, en amont du dépôt. Pour cela, il faut demander un rendez-vous à polville@vauvert.com Pour les projets en lien avec la prévention de la délinquance, un contact sera établi en amont avec la référente prévention de la police municipale coralie.plateau@vauvert.com
- **Si vous souhaitez préremplir le dossier Cerfa de demande de subvention** avant saisie sur la plateforme, vous pouvez le télécharger ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271>
- **Les dossiers concernant le sport** pour lesquels une demande de subvention à l'Etat est prévue doivent être déposés sur votre compte asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/wp-login.php>

- **Si vous souhaitez obtenir des cofinancements** de vos actions CLAS et REAAP, vous devrez impérativement saisir ces actions en ligne depuis le site gard.fr : <https://www.gard.fr/demandes-de-subvention/> et Dauphin de l'État.

« Cet appel à projets 2025 est une réelle volonté municipale pour améliorer et corriger certaines inégalités dans le quartier prioritaire. Nous y sommes attachés depuis 2014. En 2025, nous travaillerons tous ensemble afin de mieux cibler les futures interventions en plus de celles du renouvellement urbain. Nous souhaitons promouvoir des projets novateurs pour surtout changer le cadre de vie des habitants. Bien évidemment ces projets promeuvent également les valeurs de la république qui permettent l'émancipation de chaque citoyen et auxquelles nous sommes très attachés. Les nombreuses associations ou structures doivent se baser sur notre diagnostic du quartier prioritaire afin de réaliser leurs actions. » explique Farouk Moussa, adjoint à la politique de la ville et au renouvellement urbain.

Contact presse

Service communication - Julie Gallon

Tél. 04 66 73 10 73 - julie.gallon@vauvert.com